

## **Chers membres de la SFPC,**

La pertinence des soins (actes, parcours, modes de prise en charge, prescriptions, etc...) et la lutte contre l'iatrogénie sont des enjeux de qualité des soins et d'efficience ainsi qu'un levier de transformation de notre système de santé. Elles constituent un axe politique fort de la stratégie nationale de santé 2022 qui sera déclinée par les agences régionales de santé.

Dans ce cadre, la Pharmacie Clinique est une des disciplines pharmaceutiques, tant officinale qu'hospitalière, qui a évolué le plus vite ces dernières années. Elle est amenée très rapidement à vivre une vraie révolution tant humaine et organisationnelle que numérique avec le déploiement de nouvelles activités cliniques des pharmaciens, le décroisement ville-hôpital, l'organisation des territoires et l'avènement de l'intelligence artificielle dite « faible » au travers de l'exploitation des outils numériques en plein développement.

Ainsi, ces trois dernières années ont été très riches pour notre discipline. En effet, le nombre croissant de projets de recherche soumis et financés dans le cadre des PREPS et PHRC, la publication de deux appels à projets DGOS spécifiques à la mise en œuvre de la pharmacie clinique dans les établissements de santé, montre l'évolution sans précédent de la discipline et produiront, nous l'espérons, de nombreuses données formalisant et valorisant les activités de pharmacie clinique.

En parallèle, l'ordonnance du 15 décembre 2016 a introduit dans les missions des PUI les activités de pharmacie clinique en vue de mieux répondre aux besoins des patients et du système de santé. Les PUI ont désormais pour mission « de mener toute action de pharmacie clinique, à savoir de contribuer à la sécurisation, à la pertinence et à l'efficience du recours aux produits de santé ... et de concourir à la qualité des soins, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins mentionnée à l'article L. 1110-12, et en y associant le patient ». Le contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins (arrêté du 27 avril 2017- CAQES) applicable dès 2018 rend également obligatoire son déploiement en prévoyant qu'il soit intégré à la politique de management de la prise en charge médicamenteuse et de la conciliation médicamenteuse d'entrée et de sortie. Cette dernière, de par l'implication pharmaceutique qu'elle requiert et par sa nature pluridisciplinaire représente à l'heure actuelle le processus hospitalier le plus adapté au déploiement des actions de pharmacie clinique.

L'année 2018, a été aussi sans conteste, l'année de la pharmacie clinique officinale. La convention pharmaceutique avec l'assurance maladie introduit les bilans partagés de médication pour les personnes âgées polymédicamentées et la vaccination antigrippale à l'officine. La publication du décret « conseils et prestations » du 3 octobre 2018 qui confie aux pharmaciens les missions de suivi, d'accompagnement, de prévention, de promotion de la santé, de dépistage des maladies infectieuses et des maladies non-transmissibles, d'évaluation en vie réelle des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique, ainsi que la participation à la coordination des soins en collaboration avec l'ensemble des professionnels de santé. Toutes ces missions, se mettront progressivement en place, et l'une des premières sera notamment le suivi et l'accompagnement des patients traités par chimiothérapie orale dès 2019 en lien avec les équipes hospitalières.

Depuis plusieurs années, avec un fort soutien de votre société savante, des liens forts entre les pharmaciens hospitaliers et officinaux ont été créés dans quasi tous les territoires et la SFPC se félicite de toutes ces collaborations qui sont les fondements mêmes d'une discipline forte et unie, tout au long du parcours des patients. Dans ce contexte, et afin d'assurer une diffusion la plus large possible, la SFPC a collaboré en 2018 avec l'ordre des pharmaciens pour rédiger un cahier thématique sur la pharmacie clinique en France. Ce cahier publié en décembre 2018 est disponible sur le site de l'ordre des pharmaciens et sur le site de la SFPC. Je vous invite à le consulter.

Toute cette dynamique de ces dernières années se poursuivra en 2019. En effet, cette année 2019 sera également une année charnière pour l'hôpital avec la publication du décret PUI qui précisera divers points de l'ordonnance du 15 décembre 2016 et notamment les activités de pharmacie clinique à l'hôpital et certaines modalités d'organisation territoriale au niveau des GHT.

Au niveau national, le rapport « Le CHU de demain, symbiose, créativité et excellence » publié par les six conférences en décembre 2018 et remis aux deux ministres, Mmes Agnes Buzyn et Frédérique Vidal, mentionne lui aussi la nécessité de développer la territorialisation des équipes avec la création de postes de pharmaciens cliniciens intervenant à la fois dans les CHU et/ou CH et les structures de ville. Le décroisement entre la ville et l'hôpital, qui concerne aussi la médecine, va ainsi devenir une réalité dans la transformation de notre système de santé. Demain la pharmacie clinique, en constante évolution, ne sera plus « hospitalière » ou « officinale » mais territoriale, centrée sur les patients et les disciplines médicales dans le cadre du parcours de soins des patients. L'évolution de notre discipline vers une spécialité à part entière va devenir une nécessité dans ce contexte. Des référentiels de compétences et de formations spécifiques devront être établis.

Ces compétences devront également prendre en compte la révolution numérique en cours pour répondre aux enjeux de nos territoires, entre autres, une meilleure prévention et meilleure efficacité des prises en charge tout en assurant qualité et sécurité des soins. La transformation en profondeur de l'offre de soins et des services de la pharmacie ainsi que le maintien de son excellence afin de répondre aux défis que pose la transition technologique sont donc attendus dans les prochaines années. Vous pourrez y participer vous-même très concrètement en participant au renouvellement du conseil d'administration de la SFPC qui aura lieu fin 2019.

En attendant le prochain congrès de la SFPC qui aura lieu à Marseille du 26 au 29 janvier 2020, nous aurons le plaisir de nous retrouver aux Journées SFPC du 23 au 25 juin 2019. Le programme est en cours de finalisation et nous espérons vous voir très nombreux !

**En attendant, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne et heureuse année 2019 avec une réussite dans vos projets de pharmacie clinique !**

**Pr Stéphane Honoré**

**Président SFPC**